

Etaient présents à cette réunion :

Salariés

Antoine Galvani – SAMPL CGT

Raphaël Vial – SYNPTAC CGT

Employeurs

Valère Bertrand et Bernard Garnier – SYNAVI

Elodie Erard – France Festivals

Hervé Lamouroux – Groupe des 20

Diane Loichot – Grand Bureau

Vincent Morel – PROFEDIM

Frédéric Rémy – Fédération des arts de la rue

Etat et collectivités

Marc Uhry – France Urbaine

Claire Fillot – Région Auvergne-Rhône-Alpes

Isabelle Combourieu – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Coordination

Marjorie Glas – coordination COREPS

Synthèse des sujets abordés : p.2

Détail des échanges : p.3

SYNTHESE DES SUJETS ABORDES

- Missions du groupe

Les thèmes de travail qui ont été identifiés en plénière puis par le comité de pilotage pour ce groupe sont les suivants :

- Diagnostic de la situation économique des festivals
- La question du soutien public aux festivals

- Thèmes de travail identifiés par le groupe

Suite à un tour de table, différents thèmes de travail ont été identifiés au sein du groupe.

- Repérage des festivals de la région et construction d'une nomenclature des festivals
 - Le soutien aux festivals : la question de l'équité territoriale, les critères de subventionnement (et spécifiquement l'attention à l'addition des critères et à la complexification des dossiers de demande d'aide)
 - Les effets du financement des protocoles sur les programmations artistiques, la demande d'unité de traitement entre préfectures
 - Programmation et diversité culturelle : la place des artistes locaux, le financement de la création dans la logique de programmation des festivals, les relations artistes / festivals, l'effet « live Nation »
 - Etat des lieux des personnels intermittents des festivals
 - Coexistence entre saisons des salles et festivals / temporalité des festivals
 - Festivals et démocratisation culturelle : place des publics, rôle des bénévoles
- Organisation du groupe et calendrier de travail
 - Le groupe prévoit de se réunir tous les deux mois pour traiter des sujets de fond. Des réunions plus techniques pourront être organisées sur demande.
 - La prochaine réunion, qui se tiendra en visio-conférence le 9 mars 2022, de 10h à 12h, portera sur :
 - *un état des lieux des personnels intermittents des festivals
 - *un point sur la relation entre festivals et équipes artistiques
 - Dès que la DRAC aura obtenu des informations budgétaires sur le soutien du ministère aux festivals, une réunion d'information sera également convoquée.

DETAIL DES ECHANGES

Rappel de l'organisation des groupes, identification des missions par le comité de pilotage

Marjorie Glas fait d'abord un point concernant l'organisation générale des groupes :

- les groupes sont autonomes pour décider des modalités des réunions (présentiel / distanciel, lieux de réunion), de leur temporalité (dans les limites du cadre fixé par le règlement intérieur : maximum 1 fois par mois et minimum 1 fois tous les 3 mois)
- les ordres du jour seront fixés à chaque réunion pour la réunion suivante et pourront ensuite être abordés jusqu'à 10 jours avant la réunion
- les réunions devront aboutir à des relevés de conclusion mais également à des préconisations concrètes
- la diffusion des travaux s'opérera de la manière suivante : ils remonteront à la DGCA trois à quatre fois par an dans le cadre d'un comité des COREPS ; la DRAC s'engage à transmettre les résultats du travail mené au ministère ainsi que dans les CLTC ; il convient enfin à chacun.e de veiller à la diffusion des travaux en interne de l'organisation qu'il/elle représente.

Afin de faciliter la diffusion des travaux, des outils de communication sont mis en place : une page internet sur laquelle tous les comptes rendus de réunions seront téléchargeables ; une newsletter bimestrielle faisant état des travaux du COREPS.

Les thèmes de travail identifiés pour ce groupe sont les suivants :

- Diagnostic de la situation économique des festivals
- La question du soutien public aux festivals

Tour de table

Isabelle Combourieu est conseillère musique à la **DRAC** Auvergne-Rhône-Alpes. Elle précise que la DRAC a une relation un peu particulière aux festivals dans la mesure où ces derniers sont peu financés par les DRAC. Le ministère va créer une enveloppe spécifique mais qui sera peu conséquente, de l'ordre d'un million pour les 450 festivals repérés. Les états généraux des festivals ont bien édicté des critères de subventionnement mais qui ne seront pas suffisants pour effectuer des choix. Selon elle, ce groupe de travail pourrait permettre d'établir une carte d'identité (une sorte de nomenclature) de certains festivals. Elle est accompagnée pour cette réunion de son assistante, Ludivine Plassais.

Bernard Garnier est responsable de 3^e bureau, un collectif basé à Grenoble qui travaille à la diffusion des écritures théâtrales contemporaines. Il organise à ce titre le festival « Regards croisés » une fois par an. Il représente ici le **SYNAVI**, avec Valère Bertrand.

Claire Fillot est chargée de mission musiques actuelles à la **Région** AURA. Elle a ici un rôle d'observation et de remontées des acteurs de terrain.

Hervé Lamouroux est directeur du Sémaphore à Cébazat (63). Il organise également le festival Sémaphore en chansons. Il représente ici le **Groupe des 20** dont il est vice-président. Il insiste sur le fait que peu de festivals sont comme lui en régie directe.

Antoine Galvani représente le **SAMPL CGT**. La CGT est représentée dans ce groupe par deux personnes, l'un représentant le personnel artistique et l'autre plutôt les personnels administratifs et techniques. Il distingue trois thèmes qu'il souhaiterait voir traités dans ce groupe :

- Les conditions de travail et d'emploi dans les festivals (lutte contre le travail illégal, respect des conventions collectives) : il invite notamment à lutter contre les abus des contrats de cession au profit d'un salariat direct des artistes
- Parler de la programmation des festivals afin de favoriser une diversité des esthétiques représentées ainsi qu'une présence des artistes locaux
- Il souhaite enfin aborder le recours parfois abusif aux artistes amateurs dans certains festivals de musique classique

Frédéric Rémy représente la **fédération des arts de la rue**, qui a pour adhérents à la fois des structures et des salariés du secteur. Il est directeur du festival d'Aurillac. Il invite à ne pas focaliser les échanges au sein de ce groupe uniquement sur la musique, mais à s'intéresser à d'autres disciplines artistiques, où les montages de production et de financement sont différents. Il identifie quatre thèmes majeurs de travail :

- Un thème relatif à l'occupation de l'espace public et plus largement à la pérennisation des protocoles qui étaient censés être provisoires. Il insiste particulièrement sur l'absence d'équité territoriale en la matière.
- Il insiste sur la nécessité de soutenir les petits festivals qui n'ont pas de lieu, qui sont soutenus par de petites communes, et qui ont été très fragilisés. Ils représentent pourtant un maillage territorial essentiel.
- Il demande à avoir un échange avec le ministère de l'intérieur, les préfetures, les directions départementales de la sécurité publique afin de trouver une unité de traitement concernant les festivals
- Il considère que les festivals représentent un véritable appui à la démocratisation culturelle : ils attirent du monde, un public souvent mixte et peuvent aider à lutter contre les baisses de fréquentation qui sont observées dans les salles.

Valère Bertrand représente également le **SYNAVI** dans ce groupe de travail. Le SYNAVI représente principalement les compagnies. Les festivals ne sont donc pas leur cœur de métier, mais les compagnies interviennent dans les festivals. Et le SYNAVI compte parmi ses adhérents des lieux qui pour certains organisent des petits festivals. Il souhaite pointer deux thèmes de travail prioritaires :

- La question de l'équité entre territoires lui paraît essentielle
- Les relations entre festivals et producteurs doivent également être traitées, notamment autour de la manière dont les festivals pourraient contribuer au temps de création des spectacles.

Elodie Erard prend la parole au nom de **France Festivals**. Elle est administratrice des Nuits de Fourvière. Elle demande à ce que le groupe de travail procède à un état des lieux des personnels qui travaillent dans les festivals. Elle attire l'attention sur le cas des techniciens des festivals qui ont particulièrement souffert de la crise sanitaire. S'il y a bien eu une solidarité vis-à-vis des équipes artistiques, ça n'a pas toujours été le cas vis-à-vis des personnels techniques non permanents.

Marc Urhy représente **France urbaine**. Il est directeur de cabinet du maire de Villeurbanne. Dans le cadre de ce groupe, il souhaite partager quelques points d'alerte concernant :

- L'évolution des contraintes sanitaires
- La situation des intermittents du spectacle : il alerte spécifiquement sur le fait que les communes ne peuvent plus rémunérer lorsque le service n'est pas fait, contrairement à 2020
- Le système de contraintes actuel qui contribue à déplacer le financement des artistes vers un financement de la sécurité permettant d'accueillir des événements dans l'espace public. Cela est un point d'alerte important car l'occupation de l'espace public offre une culture gratuite et l'ouverture vers des droits culturels. Les difficultés liées à l'occupation de l'espace public tendent à raréfier les propositions événementielles de la part des collectivités locales. Les contraintes sont telles que seules les grandes villes peuvent répondre au cahier des charges.
- La question de la programmation : il appelle à défendre une biodiversité culturelle

Diane Loichot est déléguée générale de **Grand Bureau**, qui représente une grande diversité de festivals de musiques, qu'ils soient organisés par des salles ou en plein air pour des jauges très larges. Les inquiétudes sont nombreuses pour l'avenir du secteur :

- L'affaiblissement de la programmation des salles en hiver les incite à se déporter en partie sur l'été. Il faudra être attentif à ce qu'il n'y ait pas un embouteillage avec les festivals d'été
- La question des publics jeunes se pose également : il s'agit d'un public qui assiste aux festivals de moins en moins pour la programmation et plutôt pour le caractère convivial de l'événement
- Elle insiste également sur la nécessité qu'il y a à rendre aux festivals leur caractère festif.
- Elle rejoint enfin l'intérêt qu'il y a à faire un état des lieux des personnels intermittents des festivals.

Raphaël Vial représente le **SYNPTAC CGT**. Il insiste sur plusieurs points.

- Il déplore l'immédiateté des décisions qui ont pu être prises qui ont mis les acteurs culturels (salariés et organisateurs) au pied du mur.
- Il alerte sur la fragilisation du financement de certains festivals, notamment en raison d'autorisations tardives ou d'absence d'autorisation à se tenir
- Il appelle à discuter dans ce groupe de l'actualité de la circulaire Collomb
- Il demande enfin une équité territoriale en termes de subventionnement

Vincent Morel représente **PROFEDIM**. Il a assisté aux états généraux des festivals du 1^{er} décembre 2021 à Toulouse. Il confirme que le DEPS a élaboré une cartographie des festivals qui sera opérationnelle pour la Région AURA au printemps 2022. Il insiste sur l'évolution du maillage des festivals dans le temps et s'inquiète de la difficulté qu'ont certains petits festivals à se maintenir. Concernant la remarque faite par Antoine Galvani concernant les chœurs amateurs, il appelle à en discuter pour désamorcer ce qu'il estime être de l'incompréhension.

Antoine Galvani (SNAM CGT) dit défendre la pratique amateur mais appelle à une vigilance sur les abus du recours à ces amateurs à qui on demande parfois d'assurer un travail professionnel. Il profite de cette prise de parole pour remercier Elodie Erard de sa proposition d'état des lieux des personnels des festivals.

Il insiste sur le fait que, actuellement, l'activité partielle est la seule réponse donnée aux salariés face aux annulations. Or, ce système n'est pas fonctionnel et ne permet pas de compenser les salaires perdus.

Marjorie Glas (COREPS) profite de ce point sur l'emploi pour donner quelques chiffres qui ont été discutés dans le GT emploi et formation la veille. Il apparaît qu'en 2020, la masse salariale a chuté de près de 45%, elle est très marquée dans certains départements comme le Cantal, où la chute avoisine les 70%.

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) précise en effet que dans certains départements, l'annulation des festivals peut provoquer le départ des intermittents qualifiés vers les métropoles. Une réflexion est nécessaire pour dynamiser les propositions culturelles sur les territoires en soutenant l'emploi. Les collectivités sont prêtes à participer mais elles ont besoin d'être soutenues.

Valère Bertrand (SYNAVI) confirme que lors du dernier groupe de travail Politiques Publiques, l'emploi a été identifié comme une urgence prioritaire. Il s'inquiète du plan d'aide du ministère aux festivals, qui lui paraît très faible, eu égard au nombre de festivals existants. Il s'interroge par ailleurs concernant le repérage des festivals en région : ont-ils tous été identifiés ? Il souhaite enfin pointer la question du développement durable qui va probablement, à terme, conditionner l'octroi de subventions : si cela peut paraître *a priori* très positif, il appelle à être attentif à l'addition de trop nombreux critères de subventionnement et à la complexification des dossiers de demande d'aide.

Raphaël Vial (SYNPTAC CGT) s'inquiète également de l'iniquité entre territoires, en rappelant que les zones rurales n'ont bénéficié que de 8% du plan de relance. Il invite également à ce que soit discuté dans ce groupe l'effet « Live Nation » sur l'existence des autres festivals. Il indique également que l'interdiction prochaine des groupes électrogènes risque de peser sur certains festivals.

Elodie Erard (France festivals) revient sur la question de l'empreinte carbone. C'est bien que la question écologique soit prise en compte mais cela représente des mesures très coûteuses pour les festivals et les structures. Qui prend en charge leur financement ? Elle insiste sur les effets de la complexification des dossiers, qui tendent à défavoriser les petites structures, qui n'ont pas le personnel pour y répondre.

Vincent Morel (PROFEDIM) précise que le ministère a prévu de mettre en place des grilles permettant aux structures d'évaluer leur impact écologique. Il insiste également sur la difficulté des petits festivals à répondre à certaines demandes, principalement en raison du nombre élevé de bénévoles dans les équipes.

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) demande pourquoi c'est toujours le budget culturel qui doit porter les questions sécuritaires, sanitaires, écologiques, etc. Le secteur porte des politiques publiques qui ne relèvent pas du secteur culturel mais ne bénéficie jamais de financements croisés. Pourtant, ces nouvelles mesures ont un coût énorme par rapport au coût des spectacles.

Isabelle Combourieu (DRAC) revient sur la question de la coexistence entre programmation des lieux et des festivals. Elle considère que cela ne sera pas systématiquement problématique dans la mesure où les festivals s'installent aussi sur des lieux où il n'existe pas d'équipement structurant. Elle précise

par ailleurs que le chiffre des 450 festivals correspond aux festivals qui ont été repérés par la DRAC, c'est-à-dire des festivals qui ont effectué des demandes de subventions auprès de la DRAC. Mais le conseil économique en a compté plus de 3000 sur la région. Concernant enfin la question du cumul des différents critères, elle indique que la DRAC sera attentive à cela. Il faudrait cependant savoir quels critères devraient être prépondérants.

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) considère que les départements manquent dans les échanges.

Marjorie Glas (COREPS) précise que l'assemblée des départements de France a bien été conviée, mais qu'aucun élu n'a jusqu'ici été désigné pour siéger au sein du COREPS.

Identification des thèmes de travail

Marjorie Glas (COREPS) synthétise ensuite les différents thèmes de travail qui ont été identifiés lors du tour de table :

- Repérage des festivals de la région et construction d'une nomenclature des festivals
- Le soutien aux festivals : la question de l'équité territoriale, les critères de subventionnement (et l'attention à l'addition des critères et à la complexification des dossiers de demande d'aide)
- Les effets du financement des protocoles sur les programmations artistiques, la demande d'unité de traitement entre préfectures
- Programmation et diversité culturelle : la place des artistes locaux, le financement de la création dans la logique de programmation des festivals, les relations artistes / festivals
- Etat des lieux des personnels intermittents des festivals
- Coexistence entre saisons des salles et festivals / temporalité des festivals
- Festivals et démocratisations culturelle : place des publics, rôle des bénévoles

Une discussion s'en suit qui vise notamment à identifier les thèmes les plus urgents.

Raphaël Vial (SYNPTAC) insiste sur la nécessité d'aborder la place de live Nation et ses effets sur les festivals.

Claire Fillot (Région AURA) indique l'existence de l'Atlas d'Auvergne-Rhône-Alpes Spectacle Vivant qui recense les festivals existants. Selon elle, le conseil économique et social a recensé environ 760 festivals sur la Région. Elle rappelle enfin qu'une rencontre avec la préfecture de Région est prévue dans le cadre du Groupe « Protocoles » le 25 janvier prochain. L'application des contraintes sanitaires et sécuritaires y sera abordée.

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) rappelle que les préfets de Région n'ont pas de pouvoir de contrainte sur les préfets de département. Il est toutefois fondamental de sensibiliser les préfets aux réalités du secteur du spectacle : ils doivent comprendre qu'il ne s'agit pas d'un loisir mais d'un service public. La fragilisation du secteur subventionné va *in fine* favoriser les grands groupes qui se glisseront dans cette faille.

Hervé Lamouroux (Groupe des 20) appelle à redonner l'envie aux politiques de parler culture et pas seulement économie. Les territoires qui ont fait le pari de la culture ont de plus en plus de difficulté à

défendre ces choix vis-à-vis de leurs administrés, principalement parce qu'il n'y a plus de discours plus général sur la culture.

Isabelle Combourieu (DRAC) demande à partir de quand un événement devient un festival ? Il faudrait établir des critères car les chiffres interrogent.

Valère Bertrand (SYNAVI) propose de hiérarchiser les thèmes selon leur urgence : il suggère d'aborder la question sécuritaire en premier lieu, puis celle des modalités de subventionnement. Pourraient suivre les thèmes suivants : nomenclature (état des lieux et définition des festivals), diversité des programmations, question des publics et des bénévoles.

Antoine Galvani (SAMPL CGT) appelle à se pencher sur ce qui concerne principalement les festivals et propose que soient abordés en priorité l'état des lieux des personnels, la programmation et la nomenclature. S'agissant de la programmation, il s'agirait d'interroger la question de la diversité de l'offre et les critères de programmation.

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) considère qu'il s'agit là d'un terrain glissant qui risquerait d'aboutir à un resserrement de la programmation sur les compagnies locales. Or, il est important de rester ouvert à l'international.

Valère Bertrand (SYNAVI) ajoute qu'il est souvent difficile d'aborder les questions de programmation. Peut-être faudrait-il plutôt aborder les conditions de la programmation, les conditions d'embauche des artistes, etc.

Diane Loichot (Grand Bureau) propose que soient abordées lors de la prochaine réunion la situation du personnel technique et le lien aux équipes artistiques. Il faudra pour cela avoir des données.

Fonctionnement du groupe et calendrier de travail

- Proposition d'ordre du jour pour la prochaine réunion :
 - Etat des lieux des personnels intermittents des festivals
 - Relation des festivals aux équipes artistiques : conditions de programmation et d'emploi

La réunion se tiendra le 9 mars 2022, de 10h à 12h, en visio-conférence.

- Temporalité des réunions :
 - Il est décidé de réunir le groupe tous les deux mois pour des temps d'échange de fond.
 - Le groupe est susceptible de se mobiliser ponctuellement sur des réunions plus techniques : il est demandé à Isabelle Combourieu de prévenir le groupe dès qu'elle aura obtenu des informations plus précises concernant le soutien de la DRAC et du ministère aux festivals. Une réunion sera alors organisée.

Etaient présents à cette réunion :

Salariés

Ophélie Decle – SAMPL CGT

Raphaël Vial – SYNPTAC CGT

Employeurs

Bernard Garnier – SYNAVI

Hervé Lamouroux – Groupe des 20

Diane Loichot – Grand Bureau

Frédéric Rémy – Fédération des arts de la rue

Etat et collectivités

Marc Uhry – France Urbaine

Claire Fillot – Région Auvergne-Rhône-Alpes

Isabelle Combourieu – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Coordination

Marjorie Glas – coordination COREPS

Excusée :

Elodie Erard – France Festivals

Synthèse des sujets abordés : p.2

Détail des échanges : p.3

SYNTHESE DES SUJETS ABORDES

- Tour d'actualité

- Point sur les aides aux festivals délivrées par la DRAC : montants et types d'aide
- Point sur la circulaire Collomb

- Décisions pour les mois à venir

- Etablissement d'une cellule de médiation pour les festivals mis en difficulté par les protocoles sécuritaires et sanitaires
- Etat des lieux des personnels intermittents des festivals : constat partagé de difficultés de recrutements des personnels techniques en raison de reconversions nombreuses et de la suroffre actuelle.
- Conception d'un questionnaire à destination des festivals de la Région autour des thèmes suivants : équilibre économique, programmation, emploi

- Calendrier de travail

La prochaine réunion aura lieu en visioconférence, dans la 1^e quinzaine de mai. Une demi-journée de travail en présentiel est prévue en septembre.

La réunion du mois de mai sera consacrée à l'établissement du questionnaire, aux modalités de sa passation et au calendrier de dépouillement des résultats. Un point sera également fait concernant le montage de la cellule de médiation.

DETAIL DES ECHANGES

En prélude à la réunion, Marjorie Glas précise que France festivals l'a contactée : elle présentera le groupe festivals du COREPS lors de la rencontre régionale des états généraux des festivals qui aura lieu le 30/03 à Grenoble dans le cadre du Festival de Détour de Babel de 11h-13h. Elle présentera les ambitions et travaux du groupe. Elodie Erard sera également présente.

Elle rappelle ensuite les thèmes qui avaient été identifiés lors de la première réunion du groupe et propose de poser une méthodologie de travail et des objectifs à atteindre.

- Etat des lieux des personnels intermittents des festivals
- Relation entre festivals et équipes artistiques
- Concentration économique des festivals

Tour d'actualité

Isabelle Combourieu (DRAC) fait d'abord un point sur l'aide qui sera attribuée aux festivals. Le ministère est en train de travailler sur un formulaire national à l'échelle de toutes les DRAC,. Ce formulaire sera mis en ligne fin mars. Il n'y aura officiellement ni plancher, ni plafond concernant le montant des subventions accordées ; cependant, la DRAC accorde rarement des aides en dessous de 5000 euros.

Le budget national dédié aux festivals est de 8 millions. La DRAC AURA a sollicité 1 million d'euros, sur la base de la population de la Région et du nombre de festivals.

Les aides seront de 3 types :

- Aides à l'investissement,
- Aides au projet,
- Conventions de 3 ans : à l'échelle de la région, il n'y aura pas plus de 2 ou 3 conventions).

Isabelle Combourieu concernant qu'un comptage précis des festivals en région est primordial. Le conseil économique et social en a compté 4.000 sur la Région. Or, au niveau national, le DEPS en comptabilise seulement 10.000. Qu'en est-il ? Il faut travailler pour cela sur la définition de ce qu'est un festival.

Frédéric Rémy comprend que le formulaire sera diffusé fin mars mais demande quels seront les délais de traitement ?

Isabelle Combourieu (DRA) répond qu'ils seront a priori d'un mois. Elle précise, concernant les musiques, que les aides transversales versées par le CNM seront compatibles avec les aides gérées par la DRAC.

Bernard Garnier (SYNAVI) demande quels seront les critères retenus par la DRAC.

Isabelle Combourieu (DRAC) explique que la commission se réunit demain. Les critères seront les suivants : qualité des esthétiques, pluralisme esthétique, ruralité, maillage territorial. Elle précise que les structures aidées devront avoir au minimum deux ans d'existence. Elle rappelle enfin que, l'enveloppe étant assez restreinte, les choix pourront s'orienter vers les territoires ou les esthétiques les plus carencés.

Frédéric Rémy demande si le terme d'aide au projet signifie qu'il n'y aura pas de soutien pérenne excepté sur du conventionnement ?

Isabelle Combourieu (DRAC) acquiesce, en disant que l'enveloppe de conventionnement sera réservée pour des festivals structurants ou qu'il faudrait structurer. Les aides au projet sont censées aider différents festivals chaque année. Par ailleurs, elle ne sait pas ce qu'il adviendra de cette enveloppe dans 3 ans.

Claire Fillot (Région) demande si l'enveloppe de 8 millions au niveau concerne bien les 3 axes (aide au projet / aide à l'investissement / conventionnement). **Isabelle Combourieu** répond que c'est bien le cas.

Frédéric Rémy demande quand le formulaire sera en ligne et quelle communication est prévue.

Isabelle Combourieu (DRAC) répond que le formulaire sera en ligne fin mars sur le site du Ministère de la Culture dans la rubrique « mes démarches simplifiées ». Les agences régionales (AURA-SV et Grand Bureau) et le COREPS seront invités à transmettre l'information.

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) fait état d'un rendez-vous récent organisé par la fédération des arts de la rue autour de la circulaire Collomb. La fédération appelle à prendre en compte la notion d'égalité territoriale concernant l'application des mesures sanitaires et de la circulaire Collomb. Actuellement, tout se traite à l'échelon départemental car le préfet de région n'a pas de rapport hiérarchique sur les préfets de départements. Chaque préfecture est libre d'interpréter les textes comme elle le souhaite, il n'existe pas de définition unitaire des termes « rassemblements festifs » par exemple, et il n'existe pas de réflexion commune entre ministère de l'Intérieur et ministère de la Culture sur ces questions. Concernant spécifiquement la circulaire Collomb, il n'y a pas de moratoire, tout est à l'interprétation des préfets, les tarifs n'ont pas bougé depuis 2010.

Marjorie Glas (COREPS) précise en effet que, lors d'une réunion avec le directeur de cabinet du préfet du Rhône, ce dernier a bien rappelé que le préfet de Région n'a aucune autorité sur les préfets de départements qui sont souverains. Une réunion a été demandée par le groupe protocole, réunissant tous les directeurs de cabinets de tous les préfets, mais cela semblait impossible.

Raphael Vial (SYNPTAC CGT) ajoute que la circulaire Collomb pose des problèmes de vocabulaire. Aujourd'hui un préfet, par ses décisions, peut vraiment impacter très fortement la vie des festivals. Les décisions viennent d'en haut et il est d'autant plus difficile de les influencer et de les discuter.

Marjorie Glas (COREPS) rappelle que, si le COREPS ne peut édicter de règles contraignantes, il a une légitimité représentative qui lui permet peut-être de prendre part aux débats.

Création d'un groupe d'alerte et de médiation

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) propose, suite à ces échanges, de créer, dans le cadre du COREPS, un groupe d'alerte et de médiation quand des manifestations se trouvent face à des difficultés liées à une décision administrative d'un préfet relatives aux conditions sanitaires ou sécuritaires. Il s'agirait d'une médiation interprofessionnelle informelle mais qui permettrait aux acteurs du secteur d'être un interlocuteur aux côtés de la DRAC.

Marjorie Glas (COREPS) précise qu'il faudrait dans ce cas intégrer des représentants issus du Groupe festivals et du groupe protocole. Elle demande quelle est la position de la DRAC quant à cette proposition.

Isabelle Combourieu (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes) est d'accord sur le fait que se pose un problème d'équité territoriale. Ces décisions menacent notamment des emplois, car les festivals sont des employeurs importants. Les effets économiques de ces décisions doivent être mis en avant. Un courrier pourrait être un outil utile.

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) rappelle qu'une circulaire en 2017 posait le DRAC adjoint comme interlocuteur sur les questions d'applications des protocoles. La DRAC a donc ce rôle de médiation, qui fait partie de sa mission et on l'a bien vu dans le Cantal, lors de l'annulation du festival d'Aurillac. Dans ce travail de médiation, il serait intéressant d'être accompagné par un.e juriste sur ces questions. Si les organisations représentatives de la profession peuvent avoir une parole commune cela pourrait être bien.

Isabelle Combourieu (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes) rappelle qu'une circulaire n'est pas opposable. La DRAC assure donc toujours une fonction de médiation. Mais il faudrait avoir des informations plus claires en amont concernant notamment la sécurisation de l'espace public sur le temps des festivals. Il est actuellement possible que la crise sanitaire revienne, c'est encore fragile. Le volet économique de l'argumentaire contre les annulations devrait prendre un peu plus de puissance : dire que le secteur représente tant d'emplois, tant de bénéfiques, pourrait être un argument utile.

Diane Loichot (Grand Bureau) explique que le problème se pose dans toutes les régions. Les festivals membres du SMA ont reçu l'appui des juristes du SMA pour engager le dialogue avec certains préfets. Ils pourraient également être en appui dans le cadre de ce groupe de médiation. Elle peut faire la jonction avec le SMA.

Isabelle Combourieu (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes) considère qu'il n'est pas évident de faire pression sur le plan juridique, tandis que les arguments économiques peuvent avoir plus d'impact.

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue): considèrent lui que des mesures disproportionnées ou discriminatoires peuvent être mises à jour par des juristes. Concernant les arguments en termes d'emploi, il faudrait voir avec Pôle Emploi si la baisse de l'emploi culturel dans la région en 2021 peut être mesurée.

Marjorie Glas (COREPS) : répond que ces chiffres existent. Ils montrent ainsi que l'emploi culturel a diminué de 45% en moyenne sur la Région, mais de plus de 70 % à l'échelle du Cantal. Il est probable que l'annulation du festival d'Aurillac a contribué à une telle baisse.

Isabelle Combourieu (DRAC Auvergne-Rhône-Alpes) appelle à une certaine prudence dans la relation aux préfets et au politique, particulièrement dans le contexte électoral actuel.

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) explique dans le contexte actuel, très dégradé économiquement, la reprise doit pouvoir se faire sans contrainte. Nous ne sommes plus dans l'état d'urgence. La dégradation a été forte sur les territoires. La tendance doit s'inverser, mais de manière positive pour que sur tous les territoires, la reprise culturelle soit effective.

Ophélie Dècle (SAMPL CGT) souhaite revenir sur le rôle des maires, à qui échoit la responsabilité de l'organisation d'un événement. Ils n'ont parfois pas les compétences et s'en remettent aux décisions du préfet, car leur responsabilité est engagée. Cela est problématique.

Bernard Garnier (SYNAVI) explique qu'en effet le préfet n'interdit que rarement mais renvoie la responsabilité des maires des communes qui par prudence, vont prendre des décisions d'interdiction.

Raphael Vial (SYNPTAC CGT) dit que le problème est fondamental. Les maires interprètent les décisions des préfets de manière différente.

Etat des lieux du personnel intermittent des festivals

Marjorie Glas (COREPS) en vient au 2^e point de l'ordre du jour, concerne un état des lieux du personnel intermittent des festivals. Entre 2019 et 2021, on assiste à une baisse très forte des masses salariales : 92% dans le cantal pour les artistes de cirque, 75% dans le Cantal tous métiers confondus. Où en êtes-vous de votre côté ? Quels effets la crise a-t-elle eu à moyen terme ?

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) constate que beaucoup de personnels administratifs affiliés à des compagnies ont quitté la profession (chargé de production / diffusion...), souvent en raison d'une charge mentale très forte. Le nombre de personnes qui ont quitté le secteur est impressionnant. Tout le monde cherche des administrateurs, des chargés de production ou de diffusion. Il n'a pas la même impression sur les techniciens. Le réseau de diffusion des arts de la rue a énormément souffert et le phénomène d'embouteillage risque d'être destructeur en 2022 -2023, beaucoup de compagnies risquent de ne pas s'en sortir.

Hervé Lamouroux (Groupe des 20) dit avoir de son côté des difficultés à trouver des intermittents en technique et des habilleuses dans la région de Clermont-Ferrand. Cela est probablement conjoncturel, lié à l'explosion des programmations après la crise. Il précise par ailleurs que, si les têtes d'affiche ont toujours de gros cachets et remplissent les salles, il est difficile de développer de nouveaux artistes si les spectateurs ne s'intéressent plus qu'à des artistes. Le remplissage est difficile sur les artistes locaux.

Diane Loichot (Grand Bureau) explique que la réouverture de concerts debout est encore récente et qu'il est difficile de savoir ce qu'il en sera de la fréquentation des festivals et de leur équilibre économique. La communication des festivals est en train d'être lancée. Actuellement, le seuil de rentabilité d'un festival est extrêmement élevé (de l'ordre de 90%). Pour ceux qui n'ont pas fait le choix de rembourser des places lors des annulations, les billets sont reportés sur cette année, ce qui risque de rendre l'année encore plus difficile.

S'agissant du personnel technique, il s'avère difficile à mobiliser cette année. Grand Bureau travaille, en partenariat avec Mediatone à l'insertion des nouveaux entrants dans le métier. Une journée est organisée le 1^{er} juin prochain.

Isabelle Combourieu (DRAC): suggère de mettre en place à la fin de l'été un questionnaire relatif à l'emploi, la représentativité, le pluralisme et la programmation des festivals.

Marjorie Glas (COREPS)

Explique qu'un questionnaire est en cours de conception dans le groupe emploi / Formation afin de faire un point sur les difficultés de recrutement, les reconversions, les conditions de travail dans le secteur du spectacle vivant. Concernant les festivals, le questionnaire pourrait être centré sur les publics, les programmations, les équilibres financiers.

Isabelle Combourieu (DRAC) se dit disponible pour travailler sur ce type de document.

Marjorie Glas (COREPS) revient sur les difficultés de recrutement des techniciens et demande si les raisons sont identifiées.

Raphael Vial (Synptac CGT) explique que beaucoup ont quitté le métier ou n'ont pas pu continuer suite à la crise sanitaire.

Hervé Lamouroux (Groupe des 20) considère que l'offre culturelle actuellement pléthorique est aussi un élément explicatif et suggère que cette difficulté de recrutement pourrait n'être que conjoncturelle.

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) rappelle qu'il y a, depuis quelques temps déjà, des difficultés pour recruter sur des postes de régie générale. Cette désaffection est liée au contexte politique et au traitement des arts de la rue. Le métier en train de changer en raison de protocoles sanitaires et sécuritaires de plus en plus lourds. La majorité des régisseurs ne sont venus dans le spectacle pour gérer des sociétés de sécurité. Le moral est très bas, et ce n'est pas uniquement lié aux annulations. La dimension sécuritaire des événements y contribue. L'espace public est devenu ultra sécurisé et les gens n'ont plus envie de ça.

Diane Loichot (Grand Bureau) précise que, malgré tout, l'été est porteur d'espoir pour le secteur des musiques actuelles. Les équipes se remotivent, mais il ne faut surtout pas qu'il y ait de nouvelles restrictions. Le moindre couac risque d'endommager économiquement les structures et moralement les équipes.

Marjorie Glas (COREPS) fait remonter des inquiétudes identifiées au sein du groupe politiques publiques concernant l'inflation, et spécifiquement l'augmentation des coûts en matière de transports et d'énergie.

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) demande à la DRAC s'il y a des nouvelles à propos du fonds de soutien lié aux dépenses de sécurité imposées. Isabelle Combourieu répond que non, pas encore.

Conception d'un questionnaire à destination des festivals

Le groupe travaille ensuite à l'élaboration d'un questionnaire à destinations des festivals, qui pourrait être diffusé à la fin de l'été. Il s'agit d'abord définir les thèmes qui devraient y être abordés.

L'équilibre économique, la programmation, comme l'emploi devraient y être abordés.

Isabelle Combourieu (DRAC) suggère d'ajouter des items sur l'esthétique, les lieux (extérieur / intérieur), le seuil de rentabilité, le coût de l'énergie, le ratio artistes locaux / artistes émergents / têtes d'affiche, le taux de fréquentation et un ratio des coûts artistes / protocoles / transport.

Claire Fillot (Région) : suggère également d'ajouter des éléments permettant de comparer avec l'édition 2019.

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) considère qu'il faudrait également faire un état des lieux des manifestations annulées ou supprimées et qui ne se remonteront pas.

Marjorie Glas (COREPS) explique que l'agence travaille actuellement à la mise à jour d'une cartographie des festivals sur la Région.

Isabelle Combourieu (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes : propose d'envoyer le questionnaire à ceux identifiés par la DRAC en croisant avec la liste des festivals qui ont demandé des aides au CNM.

Raphael Vial (Synptac) est d'accord avec l'idée de mettre en place un questionnaire mais met en garde contre d'énormes bilans chiffrés rendus inutiles parce qu'il n'y a personne à qui les présenter. Les techniciens de la DRAC et de la Région sont impuissants et les autres collectivités ne sont pas autour de la table.

Isabelle Combourieu (DRAC) considère que si ce COREPS veut pouvoir faire des remarques, des demandes ou des préconisations, il faut les étayer. Le questionnaire servirait à cela.

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) regrette que France Urbaine ne soit pas présente sur les réunions. Depuis le début, on est dans une réflexion en direction de l'Etat. Comment construire un échange avec les représentants des collectivités qui sont fondamentales dans le financement et dans le rayonnement sur les territoires ? Quelle est la position de la Région ? De France Urbaine ? des autres collectivités ?

Claire Fillot (Région) explique que la Région intervient où elle est légitime. Elle s'est par exemple positionnée en renfort du festival d'Aurillac l'année dernière. Il manque certainement les départements et les communes autour de la table.

Marjorie Glas (COREPS) : précise que des élus sont présents sur le groupe politiques publiques et sur le groupe Territoires et habitants. Il est globalement assez compliqué de les mobiliser, peut-être faut-il penser à le faire sur des temps spécifiques, pour leur faire part, par exemple, des préconisations établies par le groupe.

Calendrier de travail et ordre du jour de la prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu en visioconférence, dans la 1^e quinzaine de mai. Une demi-journée de travail en présentiel est prévue en septembre.

La réunion du mois de mai sera consacrée à l'établissement du questionnaire, aux modalités de sa passation et au calendrier de dépouillement des résultats. Un point sera également fait concernant le montage de la cellule de médiation.

Etaient présents à cette réunion :

Salariés

Raphaël Vial – SYNPTAC CGT

Employeurs

Bernard Garnier – SYNAVI

Frédéric Rémy, Coline Bouvarel – Fédération des arts de la rue

Elodie Erard – France Festival

Jérôme Laupies – SMA / Grand Bureau

Jean Delescluze – Profedim

Thomas Bouillon – Festivals Connexion

Coordination

Marjorie Glas – coordination COREPS

DETAIL DES ECHANGES

Tour d'actualité

Jérôme Laupies (SMA) fait part de l'inquiétude du SMA concernant l'inflation des cachets, le retour du public et l'application de la Circulaire Collomb / Darmanin

Coline Bouvarel (FNAR) explique que cet été l'activité a été retrouvée avec un retour du public, même si les jauges données par les préfectures ont pu être inférieures à ce qui était donné avant.

Jérôme Laupies (SMA) fait part de la concurrence des grosses productions dans les stades, notamment en termes de public.

Pour Frédéric Rémy (FNAR), la fréquentation a été plutôt bonne sur les événements. Concernant la limite des jauges, elle était liée à la question des ERP. Il fait ensuite part d'inquiétudes d'ordre économique : la suite pourrait être difficile notamment pour maintenir le public (érosion du pouvoir d'achat) et assurer les charges courantes (augmentation des tarifs des prestataires). Mais également d'inquiétudes liées à la sécurité : il constate d'importants problèmes de recrutement au niveau de la sécurité qui risque de s'empirer avec les JO 2024.

Thomas Bouillon (Festivals connexion) explique que les festivals de cinéma ont plutôt lieu à l'automne. Les réservations sont prometteuses en termes de fréquentation, contrairement à ce qui se passe dans les salles. Des états généraux du cinéma ont été organisés lors de la semaine précédente : y sont constatés des problèmes de recrutement en administration, régie copie, etc. Concernant les subventions, les choses sont compliquées. Il faut se battre pour maintenir une diversité sur le territoire.

Elodie Erard (France Festivals) dit que l'AG de France Festival a eu lieu la semaine précédente. Les constats concernant la fréquentation sont contrastés : pour certains il y a eu un retour à 2019 et pour d'autres pas du tout. Il y a eu une multiplication des programmations mais le public n'a pas augmenté de manière globale. Les festivals constatent des problèmes de recrutement sur les roadies notamment. Les risques d'accidents du travail sont accrus car les festivals se retrouvent à recruter des gens pas ou peu formés sur ces métiers. Elle constate la concurrence des stades qui emploient beaucoup de monde et s'alignent sur des prix de montage très élevés. Le manque de personnel contribue à augmenter le temps de montage et à désorganiser le travail.

Jérôme Laupies (SMA) s'interroge : y'a-t-il trop de festival avec des programmations identiques ? Le coût des festivals a explosé.

Elodie Erard (France Festival) confirme qu'il est impossible de négocier les prix, également sur le bois, l'aluminium, etc. Et la problématique des fluides s'ajoute à cela. La désorganisation est totale. Le problème est que les coûts deviennent difficilement absorbables lorsque les jauges ne sont pas remplies.

Jérôme Laupies (SMA) complète en disant que certains prestataires font venir du matériel d'Amérique du sud ! Le fonds festivals du CNM a été exceptionnellement augmenté, mais ils n'ont pas pu aider tout le monde.

Thomas Bouillon (France Festivals) ajoute que les notifications de subventions ont été très tardives, ce qui a encore compliqué les choses.

Elodie Erard (France Festivals) explique, concernant le CNM, que ce dernier gère beaucoup de demandes, qui sont longues à traiter. Les administratifs sont épuisés.

Frédéric Rémy (FNAR) revient sur les problèmes rencontrés de fiabilité avec les prestataires scéniques. Il n'y a pas eu de renouvellement des parcs, ça se ressent aujourd'hui.

Jérôme Laupies (SMA) précise que les stades ont pris beaucoup de matériel. C'est un problème national. Les prestataires informent de leur disponibilité en dernière minute.

Elodie Erard (France festivals) explique que la désorganisation est générale. Certains festivals n'ont pas eu ce qu'ils avaient commandé. Notamment les nouvelles scènes. Ces prestataires n'ont pas travaillé pendant 1,5 an. Il est difficile de revenir à la situation antérieure. Et il y a beaucoup de nouvelles têtes.

Jean Delescluze (Profedim) souhaite aborder les fonds DRAC destinés aux festivals. Il y a eu très peu de conventionnements. Il explique avoir aussi rencontré la Région, qui donnera des réponses fin décembre sur le financement 2023 des festivals.

Thomas Bouillon (Festivals Connexion) dit que la Région a baissé de 15% les festivals cinéma de la Région, qu'ils soient ruraux ou pas.

Jean Delescluze (Profedim) ajoute que le ministère a demandé que les bilans des festivals lui soient remontés.

Frédéric Rémy (FNAR) ajoute que la Région Grand Est a baissé de 10% les subventions aux structures labellisées. Idem pour les festivals dont le budget est supérieur à 250.000 euros. On fait face à un désengagement un peu partout. Ce mouvement va à rebours des difficultés rencontrées dans le secteur public. Cela va arriver aussi au niveau des villes.

Jérôme Laupies (SMA) ajoute de son côté que l'amputation des budgets va venir avec l'augmentation du coût de l'énergie.

Pour Frédéric Rémy (FNAR), les festivals qui n'ont pas de structures stables vont être fragilisés. Ce sont des cibles faciles.

Raphaël Vial (SYNPTAC) considère que la circulaire Collomb va représenter un levier déguisé pour octroyer des autorisations. Concernant les problèmes de recrutement des roadies et du matériel, il explique que beaucoup de programmations sont identifiées, avec des scènes de plus en plus gourmandes en matériel. Ça ne peut pas suivre. D'autant que certains techniciens ont fait le choix de partir vers d'autres visées professionnelles. Concernant l'augmentation des cachets : il précise qu'un plan road est payé entre 110 et 140 euros brut, ce n'est pas très important. L'augmentation des

fluides impacte tout le monde, notamment les salariés : il constate des problèmes de paiement des trajets pour les intermittents. Il a également constaté quelques annulations de festivals faute de public et en raison de problèmes de matériel. Il regrette enfin la faiblesse de la mobilisation vis-à-vis de la Région.

Coline Bouvarel (FNAR) considère que les salariés n'ont pas encore été directement touchés. Or, ce sont eux qui se mobilisent le plus habituellement. Elle constate aussi une fatigue générale.

Jérôme Laupies (SMA) précise que dans la convention du spectacle vivant privé, la NAO est en cours.

Elodie Erard (France Festival) souhaite de son côté alerter sur la problématique ZFE : l'entrée des poids lourds dans les villes est interdite. Les nouveaux plans de circulation sont assez problématiques. Il faudrait mieux penser les choses, se concerter avec les festivals.

Frédéric Rémy (FNAR) appelle de son côté à faire évoluer les politiques VHSS : il y a besoin d'un retour d'expérience sur ce qui fonctionne ou pas (Protocole d'alerte, d'info, etc.)

Point sur la cellule de médiation :

Jérôme Laupies (SMA) propose d'aller voir dans quels départements ce sont de vrais sujets. Il propose de faire un point en janvier.

Frédéric Rémy (FNAR) appelle à ne pas baisser la garde. La question de la sécurité dans l'espace public est présente. Il faut maintenir la cellule.

Pistes de travail pour le groupe :

- 1- Pour des états généraux des festivals au niveau interministériel : interroger la responsabilité portée par les festivals aux frais de la culture (transition écologique qui devrait revenir au ministère de la transition écologique ; sécurité qui devrait revenir à l'intérieur, etc.)
Les festivals sont des repères pour créer des comportements vertueux
- 2- Travailler à valoriser le rôle des festivals en regard de la faiblesse de leur budget. Valoriser l'objet festival à travers le rôle joué sur le territoire notamment.

Etaient présents à cette réunion :

Salariés

Ienessei Teicher – SFA CGT

Employeurs

Bernard Garnier - SYNAVI

Hervé Lamouroux – Groupe des 20

Thomas Bouillon – Festivals Connexion

François Bourcier - SNMS

Jean Delescluse - Profedim

Antoine Thiollier - Profedim

Jerôme Laupies – SMA / Grand Bureau

Coline Bouvavel – Fédération des arts de la rue

Marine Berthet – France Festivals

Frédéric Rémy – Fédération des arts de la rue

Etat et collectivités

Isabelle Combourieu – DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Coordination

Marjorie Glas – coordination COREPS

Eglantine Chabasseur – AURA-SV

DETAIL DES ECHANGES

Introduction par Marjorie Glas (COREPS)

Le 8 novembre dernier, la plénière annuelle du COREPS a eu lieu à Clermont-Ferrand en présence de la Vice-Présidente culture de la Région et du DRAC. Il a été suivi par une réunion du comité de pilotage qui a émis le souhait de réorganiser les groupes de travail. Le groupe festivals est bien maintenu. Il est proposé que le groupe se réunisse en cas d'urgence. Certains membres du groupe ont cependant fait part de leur souhait de continuer à se réunir tous les deux à trois mois, ce qui est acté.

Deux organisations rejoignent aujourd'hui le groupe :

- Marine Berthet pour la Fevis, Profedim et France festivals
- François Bourcier pour le SNMS. François Bourcier est par ailleurs impliqué dans le festival d'Avignon Off, à travers les états généraux du OFF.

Tour d'actualité

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) fait part de sa sensation de resserrement au niveau des collectivités locales, un risque de suppression d'événements ou de temps de diffusion, et de son sentiment qu'il n'y aura pas beaucoup d'empathie pour les acteurs culturels. Sur 2023, et par voie de conséquence sur 2024, il est possible qu'il faille de se remobiliser, certaines collectivités vont agir d'un point de vue économique et idéologique, sans foi ni loi, le secteur va devoir se mobiliser pour ne pas disparaître.

Jérôme Laupies (SMA / Grand Bureau) explique que le SMA a organisé une réunion aux Transmusicales de Rennes quant à l'avenir des festivals. Sur 2024, l'annonce du décalage des dates pour les festivals d'été laisse entrevoir de gros problèmes. Le CNM a augmenté ses financements pour les festivals mais la problématique des JO en 2024 est inquiétante.

L'impact des JO sur les festivals en 2024

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) revient sur les annonces faites la veille et les instructions ministérielles qui devraient suivre. Des instructions seront en effet données aux préfets pour autoriser ou pas des événements de juin à septembre 2024, avec un resserrement très fort concernant la tenue des festivals sur certaines périodes. Les restrictions ne dépendent pas seulement des trois semaines des JO mais aussi de l'activité liée au village olympique, aux jeux paralympiques, au parcours de la flamme. A quoi s'ajoutent les 80 ans du débarquement en Provence et la commémoration de la libération de la Ville de Paris. Il va y avoir des préfets et des collectivités qui vont s'en servir comme prétexte pour annuler ou restreindre des festivals. Il faudrait déjà saisir la DRAC et peut être les préfectures sur les festivals qui ne sont pas les vingt les plus gros dont le ministère de la culture se préoccupe.

François Bourcier (SNMS) fait de son côté un point sur l'organisation du festival Off d'Avignon en 2024. AF&C, qui gère le OFF d'Avignon, a été reçue par le ministère de la culture, mais rien n'est encore arrêté même pour le festival IN d'Avignon. Il a été demandé d'avancer la fin de l'année

scolaire pour libérer les écoles mais rien n'a encore été fixé. Le Off est actuellement en désaccord avec le In qui souhaite avancer le festival sur juin. Le IN toucherait des subventions, mais rien n'est pas pensé au niveau du OFF qui représente quand même 300 000 spectateurs. L'inquiétude est renforcée par le coût croissant de la sécurité privée. Le resserrement des dates a été évoqué mais si le festival est réduit d'une semaine, les compagnies ne viendront pas, car les programmateurs ne seront pas là. Il faut rappeler qu'un euro investi dans le festival rapporte 1366 € !

Jérôme Laupies (SMA) prend la parole. Les plus gros festivals parlent d'un décalage de dates, ils ont pour interlocuteurs la DRAC et les préfets. La période officielle de tensions est annoncée entre mi juillet et le 11 août mais en réalité, ce sera plus long. Les tensions sur les prestations techniques seront renforcées avec l'arrivée des JO. Le secteur est très inquiet, même si les aides du CNM ont augmenté.

Isabelle Combourieu (DRAC) revient sur Fonds festivals qui a été distribué en DRAC sur 2022. L'enveloppe 2023 sera la même. Elle ne couvrira donc pas les problématiques liées aux JO, il y a aura peut-être un fonds de compensation. Elle demande d'être alertée sur sa boîte mail en cas de problème.

Marjorie Glas (COREPS) suggère qu'un RDV soit demandé auprès du préfet adjoint et de la personne en charge de la sécurité à la préfecture de Région. Le COREPS a un contact direct qu'elle peut réactiver en cas de besoin.

Frédéric Rémy (Fédération des arts de la rue) pense qu'une clarification avec la préfecture serait en effet nécessaire pour certaines informations soient acquises et éviter le cas par cas. Il revient par ailleurs sur la tension sur les prestataires techniques et les agents de sécurité privée. Il considère que le secteur pourra se retrouver dans des situations difficiles avec des préfectures qui imposent des conditions de sécurité privées et des prestataires qui n'ont pas suffisamment de personnels. Il pourra peut-être y avoir des réquisitions de personnel à la sécurité par le gouvernement. Il serait peut-être intéressant d'alerter les festivals que si elles sont en train de contractualiser avec des sociétés de sécurité privée, il serait judicieux de faire des contrats sur 2 ans.

François Bourcier (SNMS) demande s'il a été proposé de faire appel à des forces de l'ordre européennes pour renforcer les 30 000 CRS sur le territoire français.

Frédéric Rémy (Fédération des arts de la rue) explique que les policiers européens ne sont pas habilités à faire des contrôles, mais sont des forces de médiation. Une problématique supplémentaire s'ajoute, qui pourrait empêcher le recours à des forces de l'ordre européennes : L'Euro de football se tiendra en Allemagne sur des villes proches de la frontière.

Jérôme Laupies (SMA) considère qu'une cellule de discussion avec la Préfecture peut être activée dès maintenant, pour aborder les différentes problématiques évoquées dès 2023.

François Bourcier (SNMS) considère lui aussi qu'une réunion est urgente. En l'absence de précisions supplémentaires, beaucoup de compagnies ou de créateurs sont déjà en train de changer leur fusil d'épaule et se projettent sur 2025.

Marjorie Glas (COREPS) prendra contact avec la préfecture dès début janvier pour caler un RDV visio avec eux. Le groupe festivals pourra ainsi appeler à la vigilance et poser des questions. Il est très important que la DRAC soit présente sur ce RDV.

Marjorie Glas ajoute avoir mentionné l'existence de la cellule médiation du COREPS à d'autres COREPS, qui ont trouvé l'idée intéressante.

Comment suggérer des états-généraux inter-ministériels des festivals ?

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) explique que les festivals prennent en charge des dispositifs qui relèvent du ministère de l'intérieur et de la transition écologique et qui ne sont pourtant financés que sur des fonds culture. Or, les dispositifs de sécurité se sont extrêmement renforcés depuis 2015/2016. Idem sur la transition écologique, les VHSS. Si les festivals sont bien déterminés à mettre en œuvre des dispositifs, il a le sentiment que les festivals sont des vitrines sur ces thématiques qui leur sont imposées au-delà de leur rôle de diffusion de la création. La situation est absurde car ce qui relève du sanitaire, de l'ordre public, de la transition écologique ne reçoit toujours pas de financement inter-ministériel. C'est un tabou à lever car le ministère de la Culture ne peut pas tout financer. La réunion des COREPS aux BIS sera peut-être l'occasion d'aborder le sujet.

Marjorie Glas (COREPS) explique qu'un premier comité des COREPS devrait être organisé dans l'hiver 2023. Lors de ces comités, il sera nécessaire de mettre en place un ordre du jour. Le groupe pourrait soumettre cette problématique aux autres COREPS pour que la proposition soit ensuite défendue auprès du ministère. Pour cela, il faudrait travailler à un document porté par le groupe.

Jérôme Laupies (SMA) pense qu'il faudrait faire le même travail de sensibilisation auprès de la Région. Celle-ci a soutenu certains festivals sur les budgets tourisme. Il faut insister auprès de la Région là-dessus. Nos festivals ont un gros impact sur le tourisme.

Marjorie Glas (COREPS) croit savoir que des travaux communs entre DRAC et Région ont été amorcés sur les festivals. La Région a évoqué l'idée de travailler avec le groupe Festivals.

Isabelle Combourieu (DRAC) confirme qu'une charte a été établie entre la région et la DRAC, un vademecum de bon fonctionnement. Maintenant, il va falloir mettre en œuvre ces décisions.

François Bourcier (SNMS) regrette le départ de la Région du festival d'Avignon. Ce serait bien qu'elle se réinvestisse.

Marjorie Glas (COREPS) explique également que le comité de pilotage du Coreps a été sollicité sur les nouvelles modalités du dispositif « festivals » de la région.

Marine Berthet (Profedim / France Festivals), qui était présente sur cette réunion, explique qu'une catégorie supplémentaire, festivals de territoire, a été ajoutée au dispositif. Les 3 catégories de festivals sont assujetties à des fréquentations de public. Elle s'interroge sur les 3 catégories : qui juge de la qualité d'un territoire, qu'il s'agit d'un festival à échelle nationale, régionale ou de territoire ? Elle explique n'avoir pas reçu de réponse très claire concernant la classification des festivals. Le nouveau dispositif n'apporte pas de révolution dans l'aide, juste une nouvelle catégorie.

Marjorie Glas (COREPS) explique que la Région s'est engagée pour organiser des réunions d'information aux acteurs concernant les nouveaux dispositifs. Il est peut-être possible de les solliciter pour leur demander une présentation du dispositif.

Thomas Bouillon (Festivals connexion) dit avoir rencontré la Région cette semaine. Il confirme l'existence de ces 3 échelles, et considère que l'établissement des critères pose vraiment question. Leur niveau de subventions seraient remis au niveau de 2021. Pas mal de questions restent en suspens mais ils ont obtenu un engagement oral.

Concernant le sujet traité (la revendication d'une réunion interministérielle), il est proposé que Marjorie rédige une première mouture d'un texte synthétisant les problématiques identifiées par les festivals sur un drive. Il sera discuté lors de la prochaine réunion.

Comment valoriser l'objet festival pour mettre en avant le rôle qu'il joue sur le territoire ?

Thomas Bouillon (Festivals connexion), qui avait suggéré cette idée, propose que soient regroupés tous les échelons et les collectivités pour réaffirmer l'importance des festivals dans le remplissage des salles depuis l'été dernier. Les communes, les collectivités en général, ne sont pas toujours très conscientes de cela. La question est comment faire prendre conscience de cela aux techniciens et aux élus ?

François Bourcier (SNMS) explique qu'il serait peut-être bien de redéfinir en amont ce qu'est un festival. Un modèle économique existe, un rapport spécifique au public, mais aucun critère n'est réellement posé.

Isabelle Combourieu (DRAC) demande si travailler sur une typologie de festivals serait un travail que ce COREPS pourrait produire ? Est-ce qu'on peut « festivaliser » tous les événements ?

Thomas Bouillon (Festivals connexion) explique que la critérisation existe déjà dans le secteur du cinéma. On échange avec les services de la DRAC, et les collectivités, mais parfois des logiques politiques font voler en éclat travail de terrain. Il existe un travail de fond avec la DRAC mais selon les collectivités ça peut être plus tendu.

Isabelle Combourieu (DRAC) explique que les critères sont plus difficiles à appréhender pour d'autres disciplines. 4500 événements musicaux s'appellent « festivals » sur la région, et la question des critères continue à se poser régulièrement en commission.

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) pense que les festivals seront les premiers impactés par les réductions budgétaires et les choix qui vont être fait en termes de politiques culturelles. Il faut qu'il y ait une prise de conscience des spectateurs. Mais la fermeture d'un festival, ça passe en 2 ou 3 ans, alors que fermer un théâtre, c'est plus difficile. Il faut donc rester vigilant. En termes de démocratisation, les festivals ont un vrai rôle à jouer, mais ils vont pourtant probablement être les plus attaqués par les coupes budgétaires, il y a donc une sensibilisation à faire auprès des élus, pour leur demander de ne pas casser cette dynamique sur leur territoire. Il faudrait positionner un discours qui puisse valoriser les festivals, comme pratique culturelle commune, libre et hors écrans. Il faut interpeller les différentes collectivités là-dessus. Le public est prêt à avoir des pratiques culturelles et artistiques, on est un trait d'union pour une fréquentation des salles à l'année.

Isabelle Combourieu (DRAC) appelle à ne pas opposer lieux et festivals. Les lieux vont être extrêmement impactés par les problématiques d'augmentation du prix de l'énergie. Il est important d'être solidaires.

Hervé Lamoureux (Groupe des 20) le confirme. Les lieux et festivals ont le même combat.

Frédéric Rémy (fédération des arts de la rue) maintient que l'arrêt d'un festival est moins visible que la fermeture d'un lieu, en termes d'implantation comme en termes de personnel.

Isabelle Combourieu (DRAC) explique que certes, fermer une scène nationale n'arrivera pas. Mais les petits lieux, non subventionnés, qui représentent pourtant un maillage essentiel, sont actuellement fortement fragilisés. Il y a un vrai risque.

Marine Berthet (Profedim / France Festival) alerte que le fait que les programmations des lieux comme des festivals risquent de s'amoinrir, il ne faut pas s'opposer les uns aux autres. Concernant les critères, elle considère que l'étude Sofest menée par France Festivals est une bonne base de discussion pour établir des critères. Elle ajoute, pour information, que la Région PACA a fait voter par avance un budget sécurité de 2 millions d'euros en prévision des JO.

François Bourcier (SNMS) considère qu'il s'agit d'une tentative pour sauver Avignon, mais que cette aide risque de se faire au détriment de petits festivals, avec le risque d'opposer les compagnies, les créateurs... Attention aux fractures qui peuvent opposer. Il explique être beaucoup en tournée et témoigne sur fait que des lieux ferment et que les résidences d'artistes sur le terrain s'amoinrissent. Cela met en danger la création pour l'avenir.

Marjorie Glas conclut les échanges sur ce thème avec la proposition suivante. Le groupe pourrait communiquer autour des résultats de l'étude et pourrait profiter de sa diffusion pour établir une série de revendications. L'étude devrait être finalisée au printemps.

Etude : présentation des résultats bruts de l'enquête

Le sondage a obtenu 90 réponses. Il y a une belle répartition territoriale, géographique et entre disciplines.

Marjorie opérera une première analyse et un recouplement des données courant janvier. Ces résultats seront présentés en février lors de la prochaine réunion du groupe.

Derniers échanges

Jerôme Laupies (SMA) demande où en est le Fonds festival sur l'inclusion.

Isabelle Combourieu (DRAC) explique ne pas avoir d'informations pour l'instant.

Coline Bouvarel (fédération des arts de la rue) demande quand sera présenté le bilan de cette 1^è année du fonds festival.

Isabelle Combourieu (DRAC) explique que la DRAC n'a pas beaucoup avancé là-dessus. La réorganisation interne en cours n'a pas permis d'avancer.

François Bourcier (SNMS) revient sur Avignon Off : 145 cles de la région AURA ont participé à l'édition 2022. Il se tient à la disposition de ceux qui veulent les chiffres de fréquentation des publics. Ce qui se passe sur Avignon a des impacts importants sur la vie culturelle régionale. Une vitrine de parole du groupe festivals du COREPS sur le festival dans l'édition 2023 est tout à fait possible.

Récapitulatif des projets du groupe :

- demande de RDV avec la préfecture
- élaboration d'un premier texte concernant une réunion inter-ministérielle
- analyse du questionnaire
- prochaine réunion en février 2023

